

Vaud : associations féminines et bureaux de l'égalité

Autor(en): **Chapuis-Bischof, Simone**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1414

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vaud: Associations féminines et bureaux de l'égalité

Les circonstances de la naissance des bureaux cantonaux de l'égalité sont différentes d'un canton à l'autre et cette histoire spécifique détermine les relations et la collaboration éventuelle du bureau cantonal avec les groupements féministes. Ces relations sont importantes car une instance créée par les autorités cantonales pour traiter les problèmes de l'égalité ne peut travailler efficacement sans contacts avec celles qui sont le plus intéressées par ces problèmes. Or qui peut le mieux servir de terrain d'essai, de chambre d'écho à l'action d'un bureau de l'égalité si ce ne sont les associations qui militent depuis des décennies pour l'égalité?

Dans le canton de Vaud, les relations bureau-associations sont excellentes. Cela tient bien sûr à la personnalité des deux déléguées (puisque nous en sommes à notre seconde Madame égalité), mais cela découle aussi de la façon dont les choses se sont passées à la création du bureau: après une première tentative sur le plan parlementaire (motion d'une députée) qui n'a pas abouti, ce sont les associations féminines qui ont relancé le débat: groupes de réflexion mis sur pied par le Centre de liaison des associations féminines, grand débat public, nouvelle motion au Grand Conseil appuyée par une pétition signée par plus de 3000 femmes... Après le feu vert du parlement, le Centre de liaison a été associé à l'élaboration des structures en donnant son avis sur le cahier des charges de la déléguée, sur la composition de la Commission consultative.

Ces liens ne sont pas seulement historiques, ils se perpétuent dans le travail. Les responsables d'associations féminines ne se sont pas senties dépossédées d'une partie de leur action dès le moment où une employée de l'Etat a pris en main un certain nombre de dossiers qu'elles traitaient; bien au contraire, certains sujets sont enfin pris

au sérieux, alors que les raisons de militer ne diminuent pas. Quant à la déléguée, elle ne peut que se sentir soutenue dans la tâche lourde et passionnante qui est la sienne. N'a-t-on pas besoin d'encouragement lorsqu'on mène un travail où la routine n'existe pas, où il faut sans cesse inventer, résister, défendre des projets dans un milieu administratif et politique plus préoccupé d'économies que de justice et, par ailleurs, peu enclin à reconnaître que les responsabilités de la déléguée ont augmenté depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité? Les associations féminines en sont conscientes, elles!

Elles ne l'oublieraient pas et sauraient manifester leur solidarité s'il venait une crise comme celles qu'ont connues les bureaux de l'égalité de Neuchâtel et de Zurich. Dans les deux cas, les associations féminines se sont magnifiquement mobilisées, en vain à Neuchâtel, alors qu'à Zurich le bureau a été renforcé.

Ne souhaitons pas pareille crise dans le canton de Vaud, mais restons attentives. Le soutien que peuvent apporter les associations féminines aux Bureaux de l'égalité ne doit pas être minimisé.

Simone Chapuis-Bischof

A l'EPFL: casser les clichés, viser le bien-être

Odile Gordon-Lennox

Questions à Françoise Piron,
déléguée à l'équité de l'EPFL

Le bureau de l'équité de l'EPFL fonctionne depuis 3 ans. En quoi consiste exactement votre travail?

Je défends le principe de l'équité dans deux domaines très différents. D'abord, dans le monde académique de l'Ecole, au niveau des professeurs et des étudiants, ensuite au sein de son administration; le total représentant quelque 7000 personnes, dont un cinquième de femmes.

Dans le monde académique, quelle est votre situation?

Mon bureau est rattaché directement à celui du Président de l'Ecole. Comme ce dernier souhaite mener une action positive et nommer davantage de femmes aux postes de haut niveau, je travaille dans de bonnes conditions, mais il n'existe pas de procédure officielle pour que je soumette ou recommande des candidatures féminines. Le problème est de trouver des femmes qualifiées; elles sont trop peu nombreuses. En tant qu'ingénieure EPF, j'ai accès aux commissions de nomination.

Quelle est votre action en faveur des étudiantes?

J'essaie surtout d'informer et de casser les clichés, par exemple sur la base de l'enquête que nous avons récemment réalisée auprès des 400 anciennes diplômées de l'Ecole, afin que davantage de femmes se lancent dans les carrières scientifiques. Nous avons aussi enquêté sur le bien-être ressenti à l'Ecole et les réponses des filles ne différaient pas de celles des garçons. Pas de différence non plus, d'ailleurs, concernant le taux d'échecs aux examens.

J'ai quelques visites d'étudiantes. Elles viennent me voir pour obtenir des bourses ou lorsqu'elles ont de gros problèmes que les services sociaux de l'Ecole n'ont pu résoudre. Nous avons eu affaire à un cas de harcèlement sexuel, qui a nécessité une enquête disciplinaire. A la base, il y avait un malentendu lié à des différences culturelles.

Le deuxième volet de votre travail concerne le personnel féminin de l'Ecole. Quel est votre rôle?

La recherche du bien-être du personnel et la promotion des femmes sont mes préoccupations majeures. Outre les questions liées aux contrats de travail, aux congés maternité, aux emplois à temps partiel, j'effectue un travail de médiation en cas de problèmes liés à la crainte de perdre son emploi, de conflits, voire de mobbing.

Avez-vous des liens avec vos homologues des Bureaux de l'égalité?

Oui. Tous les deux mois, nous tenons des réunions avec mes collègues de la CODE-FUHES (Conférence des déléguées auprès des Universités et des Hautes Ecoles suisses) et j'ai des contacts directs avec les déléguées des Bureaux du canton de Vaud et de la Ville de Lausanne. Mais je ne suis pas intégrée à la Conférence latine des déléguées à l'égalité.